Circulaire 8930

du 22/05/2023



Opérations statutaires – Membres des personnels de l'enseignement de Promotion sociale de Wallonie Bruxelles WALLONIE-BRUXELLES Enseignement – Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des fonctions de recrutement - article 46sexies de l'Arrêté royal du 22 mars 1969

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	du 22/05 /2023 au 12/06/2023
Documents à renvoyer	oui, voir contenu de la circulaire
Information succincte	Appel à nomination promotion sociale fonctions de recrutement WBE
Mots-clés	WRF : Nominations : Promotion sociale

Établissements

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants :

Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)

Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMS

Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)

Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone

Signataire(s)

WBE - M. Manuel DONY, Directeur général des Personnels de l'Education

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Marie BERNAERTS	Direction générale des personnels de	02/413 23 66
	l'Education WBE - Service de la Carrière	promotionsocialewbe@cfwb.be



Opérations statutaires Membres des personnels de l'enseignement de Promotion sociale de Wallonie Bruxelles Enseignement

Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois de recrutement à pourvoir dans les établissements de l'enseignement de Promotion sociale WBE

(Article 46sexies de l'Arrêté royal du 22 mars 1969)¹

¹ Arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, annexée à la présente, la circulaire relative à l'appel à candidatures pour une nomination à titre définitif dans l'enseignement de promotion sociale de Wallonie Bruxelles Enseignement. Elle contient :

- Les instructions et formulaire pour introduire les candidatures.
- La liste officielle des emplois déclarés vacants pour l'année 2023.

Que devez-vous faire?

En assurer une large publicité auprès des membres de votre personnel. Cette circulaire est également disponible sur les sites :

- www.enseignement.be/circulaires
- <u>www.w-b-e.be</u>

Pour pouvoir introduire une demande, il faut :

- Être membre du personnel de l'enseignement de promotion sociale WBE
- Avoir été désigné.e en tant que temporaire protégé.e au moins une fois dans les quatre années qui précèdent le présent appel dans la fonction de recrutement correspondant à l'emploi visé, au sein d'un établissement d'enseignement de promotion sociale de Wallonie Bruxelles Enseignement.
- *Prioritairement*, avoir exercé au moins 150 jours dans un établissement de la zone, dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant.

Comment introduire une demande?

- Pour le 12 juin 2023 au plus tard
- Via le formulaire joint à la présente circulaire

Vous souhaitez plus d'informations?

Contactez-nous à l'adresse <u>promotionsocialewbe@cfwb.be</u>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

Manuel DONY

Table des matières

1.	La nomination à titre définitif	
2.	Comment introduire votre demande	. 5
3.	Traitement des demandes	6
4.	Liste des emplois vacants	. 7
5.	Annexes	l 1

1. La nomination à titre définitif

Les conditions pour obtenir une nomination à titre définitif dans une fonction de recrutement au sein de l'Enseignement de promotion sociale de Wallonie Bruxelles Enseignement figurent dans l'article 46bis de l'arrêté royal du 22 mars 1969 précité :

Article 46bis

- « Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :
 - 1° [...] Abrogé par D. 20-06-2013;
 - 2° être de conduite irréprochable;
 - 3° jouir des droits civils et politiques;
 - 4° avoir satisfait aux lois sur la milice;
 - 5° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement;
- 6° au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, avoir été désigné en qualité de temporaire protégé et avoir exercé au moins 150 jours dans un établissement de la zone, dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant; [remplacé par D. 19-07-2021]
- 6° bis en cas de pénurie de candidats répondant aux conditions du point 6°, avoir été désigné en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination ; [inséré par D. 19-07-2021]
- 7° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement;
- 8° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau;
 - 9° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.
- 10° dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, être porteur du Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur (CAPAES). Par dérogation à l'alinéa 1er, 10°, les professeurs en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale au 31 août 2006, sont réputés satisfaire à la condition visée s'ils sont porteurs d'un des titres pédagogiques suivants : le diplôme d'instituteur(trice) préscolaire, le diplôme d'instituteur(trice) primaire, l'agrégation de l'enseignement secondaire inférieur, l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur, le certificat d'aptitude

pédagogique, le certificat d'aptitudes pédagogiques, le certificat de cours normaux techniques moyens ou le diplôme d'aptitudes pédagogiques.

Un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes. »

Quelques précisions :

- → Concernant le point 6°: Vous êtes dans les conditions pour postuler à un ou plusieurs emplois vacants de la ou des fonction.s où vous avez été désigné.e en qualité de temporaire protégé.e au moins une fois au cours des années scolaires 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023. De plus, depuis l'année dernière, il faut compter 150 jours d'ancienneté dans la zone où l'emploi est déclaré vacant. Les candidat.es qui répondent à cette condition seront classés prioritairement.
- → Concernant le point 6°bis : Si, dans un emploi donné, aucun.e candidat.e ne possède 150 jours d'ancienneté dans la zone, un classement des candidat.es qui réunissent toutes les autres conditions visées à l'article 46bis sera effectué.
- → Concernant le point 10°: Si vous sollicitez une nomination au niveau supérieur, vous devez joindre à votre demande une copie de votre CAPAES (Certificat d'aptitude pédagogique pour les études supérieures). Sauf si vous étiez en fonction dans l'enseignement de promotion sociale du supérieur avant le 31 août 2006 et que vous possédez un des titres pédagogiques mentionnés au point 10° alinéa 2.

2. Comment introduire votre demande

- ✓ Complétez le formulaire de **demande de nomination à titre définitif** en veillant à indiquer clairement le numéro de l'emploi ou des emplois postulés.
- ✓ La liste des emplois vacants, numéros d'emploi, fonctions et établissements où ils sont organisés figure dans le présent appel au point 4.
- ✓ Envoyez le formulaire de demande dûment complété et signé par courriel (copie scannée) à l'adresse : promotionsocialewbe@cfwb.be pour le 12 juin 2023 au plus tard avec en objet uniquement la mention suivante : APPEL NOMINATIONS PS 2023

3. Traitement des demandes

Les candidat.es seront classé.es conformément aux dispositions de l'article 46octies de l'Arrêté royal du 22 mars 1969 précité².

Pour chaque emploi, un double classement sera effectué. Dans la première liste figureront les candidat.es qui possèdent 150 jours d'ancienneté dans la zone. Dans la seconde liste figureront les candidat.es qui réunissent toutes conditions visées dans l'article 46bis excepté la condition des 150 jours dans la zone.

La seconde liste sera activée uniquement si aucun.e candidat.e ne figure dans la première.

L'ordre du classement est déterminé par :

- 1. L'ancienneté de service
- 2. L'ancienneté de fonction dans la fonction visée
- 3. L'âge des candidat.es : en cas d'égalité d'ancienneté de service et de fonction, le.la candidat.e le.la plus âgé.e sera nommé.e à titre définitif.

Les nominations à titre définitif produisent leurs effets à dater du **1**^{er} **septembre** suivant le présent appel, conformément au classement établi et la Décision du Directeur général des Personnels sur délégation du Conseil WBE.

² Article 46octies. « Pour chacun des emplois vacants à attribuer conformément aux dispositions de l'article 46sexies, les candidats qui ont fait régulièrement acte de candidature et qui remplissent les conditions requises sont classés d'après l'ancienneté de service qu'ils ont acquise le 30 avril de l'année scolaire qui précède.

En cas d'égalité d'ancienneté de service, a priorité le candidat qui compte la plus grande ancienneté de fonction. En cas d'égalité d'ancienneté de fonction, a priorité le candidat le plus âgé. »

4. Liste des emplois vacants

1. Emplois vacants au degré inférieur du secondaire (DI), cours généraux (CG), cours techniques (CT), cours de pratique professionnelle (PP)

Numéro d'emploi	Zone	Ecole	Code fonction	Niveau	Fonction	Périodes vacantes
1	1	EAFC Uccle	10489	CG - DI	Français	120
2	1	EAFC Rixensart - Court-Saint- Etienne -Jodoigne	10487	CG - DI	Espagnol	40
3	7	EAFC Centre - Ardenne	10490	CG - DI	Français Langue étrangère	40
4	7	EAFC Sud-Luxembourg	10478	CG - DI	Anglais	40
5	4	EAFC Fléron Charlemagne	10487	CG – DI	Espagnol	40
6	8	EAFC Mouscron Wallonie picarde	10490	CG - DI	Français Langue étrangère	40
7	8	EAFC Mouscron Wallonie picarde	10488	CG - DI	Formation générale de base	194
8	9	EAFC Frameries	10478	CG - DI	Anglais	120
9	9	EAFC Colfontaine - Jurbise	10678	CG - DI	Anglais	240
10	9	EAFC des Hauts-Pays	10539	CT - DI	Cuisine de restauration	40
11	5	EAFC Ardenne Bleue	10624	PP - DI	Confection	400
12	9	EAFC des Hauts-Pays	10629	PP - DI	Cuisine de restauration	50
13	9	EAFC des Hauts-Pays	10666	PP - DI	Service en salle	50

2. Emplois vacants au degré supérieur du secondaire (DS), cours généraux (CG), cours techniques (CT), cours de pratique professionnelle (PP)

NB: Les emplois numéros 15 et 16, 18 et 19 ainsi que 47, 48 et 49 sont organisés simultanément, ils ne peuvent donc pas être attribués au même candidat. Les membres du personnel qui sont temporaires protégé.es dans une des fonctions visées sont invité.es à postuler aux deux ou trois emplois correspondants.

Numéro d'emploi	Zone	Etablissement	Code fonction	Niveau	Fonction	Périodes
14	1	EAFC Uccle	10694	CG - DS	Histoire	50
15	1	EAFC Uccle	10700	CG - DS	Néerlandais	80
16	1	EAFC Uccle	10700	CG - DS	Néerlandais	80

		T				
17	1	EAFC Uccle	10709	CG - DS	Sciences humaines	50
18	1	EAFC Uccle	10710	CG - DS	Sciences sociales	50
19	1	EAFC Uccle	10710	CG - DS	Sciences sociales	50
20	1	EAFC Evere	10689	CG - DS	Français	120
21	4	EAFC Fléron Charlemagne	10679	CG - DS	Anglais	40
22	4	EAFC Fléron Charlemagne	10688	CG - DS	Espagnol	40
23	4	EAFC Fléron Charlemagne	10689	CG - DS	Français	40
24	4	EAFC Grâce-Hollogne - Alleur	10688	CG - DS	Espagnol	40
25	9	EAFC Jean Meunier	10700	CG - DS	Néerlandais	200
26	9	EAFC Colfontaine - Jurbise	10681	CG - DS	Biologie	120
27	9	EAFC Colfontaine - Jurbise	10682	CG - DS	Chimie	120
28	9	EAFC Colfontaine - Jurbise	10689	CG - DS	Français	400
29	9	EAFC Colfontaine - Jurbise	10702	CG - DS	Physique	120
30	9	EAFC Colfontaine - Jurbise	10679	CG - DS	Anglais	240
31	9	EAFC Colfontaine - Jurbise	10707	CG - DS	Sciences	40
32	10	EAFC Philippeville - Florennes	10679	CG - DS	Anglais	40
		EAFC Rixensart - Court-Saint-				
33	1	Etienne -Jodoigne	10807	CT - DS	Psychologie	140
34	3	EAFC Hesbaye - Condroz	10816	CT - DS	Secrétariat bureautique	60
35	4	EAFC Grâce-Hollogne - Alleur	10729	CT - DS	Bio-esthétique	160
36	4	EAFC Grâce-Hollogne - Alleur	10821	CT - DS	Soins infirmiers	40
					Soudage - Constructions	
37	4	EAFC Grâce-Hollogne - Alleur	10823	CT - DS	métalliques	40
38	4	EAFC Blegny - Pays de Herve	10808	CT - DS	Psychopédagogie	40
39	4	EAFC Blegny - Pays de Herve	10822	CT - DS	Sommellerie-Œnologie	44
40	5	EAFC Ardenne Bleue	10802	CT - DS	Photographie	80
41	6	EAFC Namur Cefor	10822	CT - DS	Sommellerie-Œnologie	185
42	6	EAFC Namur Cadets	10784	CT - DS	informatique	40
43	6	EAFC Namur Cadets	10755	CT - DS	Dentisterie	196
44	7	EAFC Centre - Ardenne	10742	CT - DS	Communication	40
45	7	EAFC Centre - Ardenne	10839	CT - DS	Techniques éducatives	40
46	7	EAFC Centre - Ardenne	10808	CT - DS	Psychopédagogie	40
		EAFC Mouscron Wallonie				
47	8	picarde	10816	CT - DS	Secrétariat bureautique	40
48	8	EAFC Mouscron Wallonie picarde	10816	CT - DS	Secrétariat bureautique	40
-10	L	picarue	10010	כו ט	secretariat pureautique	+∪

		EAFC Mouscron Wallon	ie			
49	8	picarde	10816	CT - DS	Secrétariat bureautique	40
50	9	EAFC Jean Meunier	10743	CT - DS	Comptabilité	40
51	9	EAFC Jean Meunier	10784	CT - DS	Informatique	40
52	9	EAFC Jean Meunier	10821	CT - DS	Soins infirmiers	100
53	9	EAFC Frameries	10820	CT - DS	Soins aux personnes	40
54	9	EAFC Frameries	10816	CT - DS	Secrétariat bureautique	40
55	9	EAFC des Hauts-Pays	10807	CT - DS	Psychologie	40
56	9	EAFC des Hauts-Pays	10819	CT - DS	Soins animaliers	80
57	10	EAFC Thuin - Erquelinnes	10821	CT - DS	Soins infirmiers	40
58	1	EAFC Evere	10942	PP - DS	Techniques éducatives	192
59	9	EAFC Frameries	10863	PP - DS	Chauffage	100
60	9	EAFC Frameries	10878	PP - DS	Cycles	120
61	9	EAFC Frameries	10933	PP - DS	Soins aux personnes	56

3. Emplois vacants au degré supérieur technique (STC), cours généraux (CG), cours techniques (CT)

NB: Les emplois numéros 63 et 64 sont organisés simultanément, ils ne peuvent donc pas être attribués au même candidat. Les membres du personnel qui sont temporaires protégé.es dans une des fonctions visées sont invité.es à postuler aux deux emplois correspondants.

Numéro			Code			
d'emploi	Zone	Etablissement	fonction	Niveau	Fonction	Périodes
					Psychologie-pédagogie-	
62	5	EAFC Ardenne Bleue	2101	STC	méthodologie	192
		27 ii 07 ii deimie Biede		10.0	cuiouotogic	132
					Psychologie-pédagogie-	
63	6	EAFC Namur Cadets	2101	STC	méthodologie	96
					Psychologie-pédagogie-	
64	6	EAFC Namur Cadets	2101	STC	méthodologie	96
04	0	EAT C Namur Cadets	2101	310	methodologie	90
					Psychologie-pédagogie-	
65	7	EAFC Sud-Luxembourg	2101	STC	méthodologie	40
66	7	EAFC Sud-Luxembourg	2003	CG – STC	Langues germaniques	40
67	1	EAFC Evere	2425	CT - STC	Informatique	100
					Sciences commerciales -	
68	1	EAFC Evere	2485	CT - STC	Sciences économiques	100
		EAFC Rixensart - Court-Saint-				
69	1	Etienne -Jodoigne	2484	CT - STC	Psychologie	60
70	6	EAFC Namur Cadets	2401	CT - STC	Agriculture	60
71	6	EAFC Namur Cadets	2488	CT - STC	Topographie	96
72	9	EAFC Frameries	2416	CT - STC	Droit	40

73	9	EAFC Morlanwelz	2481	CT - STC	Mathématiques	60
74	9	EAFC Frameries	2586	PP – STC	Sciences sociales	100

4. Emplois vacants dans les fonctions non-chargé.e de cours (NCC)

Numéro d'emploi	Zone	Etablissement	Code fonction	Niveau	Fonction	Volume horaire
75	1	EAFC Uccle	10966	NCC	Educateur-Secrétaire	18/36
76	7	EAFC Vielsalm	10966	NCC	Educateur-Secrétaire	18/36
77	9	EAFC Colfontaine – Jurbise	10966	NCC	Educateur-Secrétaire	18/36

5. Annexes

DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF – MAI 2023						
(Page 1/2	?)					
NOM, Pré	enom :					
Matricule	:					
Adresse :	rue:		N°			
Localité :		Co	de postal			
Tel :		Gsm :				
	ourriel :ourriel : ourriel : o	rence) :				
	Numéro d'emploi	Fonction	Etablissement			
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						

Pour rappel, les candidat.es qui sollicitent la nomination à titre définitif dans une fonction du supérieur doivent fournir une copie de leur CAPAES s'ils sont entrés en fonction dans l'enseignement supérieur de promotion sociale après le 31 août 2006 (voir précisions au point 2).

DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF – MAI 2023

Fonction.s pour laquelle/lesquelles vous possédez la qualité de temporaire protégé.e dans le
quatre années précédant le présent appel :

Fonction (code et intitulé exact)	Etablissement

Si vous êtes par ailleurs déjà nommé.e à titre définitif à prestations incomplètes, tous réseaux et niveaux d'enseignement confondus, merci de préciser :

Fonction (code et intitulé exact)	Etablissement	Réseau	Nombre de périodes

Date:	Signature :
zate.	o.g. acare :